



Anne-Marie Grozelier
Secrétaire Générale de LASAIRE
février 2007

DEFINITION (VERSION FRANÇAISE) DU MODELE SOCIAL EUROPEEN

Le modèle social européen repose sur quelques grandes valeurs partagées à l'origine par les six fondateurs puis, plus ou moins, par les nouveaux arrivants : d'une part, l'idée de justice sociale définie collectivement avec l'ensemble des acteurs de la vie politique et sociale ; d'autre part, l'idée d'une économie de marché encadrée par des régulations sociales. Les deux étant liés et le tout correspondant au choix d'une certaine qualité de vie. En d'autres termes, la question du "comment vivre ensemble" prime sur celle du "comment s'enrichir au plus vite".

Il faut toutefois noter que la tendance actuelle va plutôt vers une remise en cause de ces principes et à un déséquilibre au détriment de la dimension sociale qui voit, de plus en plus, l'économie prendre le pas sur le social et la finance prendre le pas sur l'économie. Si, à nos yeux, le modèle social européen doit continuer à se référer à l'objectif du primat du social sur l'économique il faut bien admettre que cette conception se voit de plus en plus opposer une volonté de faire évoluer le modèle européen dans le sens d'une moindre régulation sociale, c'est à dire d'un affaiblissement de la démocratie sociale. De fait deux conceptions sont en présence. Ainsi le droit de la concurrence dans l'Union Européenne tel qu'il est interprété par la Commission européenne et par la Cour de Justice tend de plus en plus à restreindre le champ des règles sociales.

Le modèle social européen peut se décliner autour de quatre grands facteurs :

1) des systèmes de protection sociale qui couvrent la maladie, le chômage, la retraite, la maternité. Financés collectivement et accessibles à tous, ils reposent sur le double principe de la solidarité et de la cohésion sociale par leurs effets redistributifs. Enfin, ils sont décidés, organisés, et négociés avec les acteurs sociaux, syndicats et patronat. Cet axe trouve une illustration forte dans l'héritage de Bismarck repris par un certain nombre de pays, notamment l'Allemagne, la France, la Belgique et de façon moindre dans l'héritage de Beveridge repris notamment au Royaume-Uni et en Suède.

2) des services d'intérêt général qui assurent l'égal accès de tous les citoyens aux services publics, santé, transport, éducation, énergie ; et offrent les infrastructures nécessaires au bon fonctionnement de l'économie. Cet axe trouve une illustration particulière en France.

3) des systèmes de représentation des salariés et des systèmes de négociations collectives fondés sur la reconnaissance et l'implication des acteurs sociaux non seulement dans la sphère sociale mais aussi économique, que ce soit au niveau de l'entreprise avec la participation des syndicats aux instances dirigeantes (conseil d'administration, conseil de surveillance), que ce soit au niveau des branches nationales (accords collectifs de branche).

C'est là un axe fort de ce modèle social européen : la participation des acteurs sociaux à la définition des politiques économiques et industrielles et un système de négociation collective positionné en amont du marché, permettant de définir des régulations qui encadrent le marché en imposant les mêmes conditions de concurrence au niveau d'une branche. Plus la négociation des salaires et des conditions de travail se situe en amont du marché (c'est à dire est positionnée au

niveau de la branche) plus elle égalise les conditions de la concurrence. Il s'agit en somme d'une économie socialement régulée ou, en d'autres termes, *une économie sociale de marché*, une économie qui reconnaît que le marché du travail est organisé en fonction d'un certain rapport de force entre les partenaires sociaux et que cet équilibre permet d'éviter ou de limiter les dérives observées aujourd'hui.

Cet axe a trouvé une illustration particulière en Allemagne, mais se retrouve également en Belgique, en Autriche, dans les pays scandinaves, et en Italie.

4) une certaine conception de la société et de l'organisation sociale, du travail et du système productif qui permet aux femmes d'avoir une place plus ou moins importante dans la vie économique et sociale et favorise la conciliation vie professionnelle et vie personnelle.

Cet axe trouve son illustration dans les pays scandinaves et en France, à l'inverse du Royaume-Uni, de l'Allemagne et des Pays-Bas. En ce domaine en revanche, les nouveaux Etats membres de l'Europe de l'Est ont une contribution très positive à faire au modèle social européen s'ils parviennent à résister aux pressions qui les incitent à sacrifier les équipements sociaux au nom de l'orthodoxie économique et budgétaire (restriction ou fermeture de nombreux services sociaux, notamment d'accueil de la petite enfance).

LE MODELE SOCIAL EUROPÉEN ET LA MONDIALISATION

Par rapport à la montée de l'exclusion, de la pauvreté et de la dualisation du marché du travail, la spécificité du modèle social européen réside dans le fait qu'il ne se limite pas, même si c'est un volet important, à offrir un filet de sécurité aux personnes exclues ou menacées d'exclusion pour les aider à survivre, mais d'abord et surtout, il crée les conditions pour que le fonctionnement de l'économie de marché ne soit pas générateur d'exclusion. Pour que cette économie socialement régulée puisse fonctionner efficacement dans ce sens, elle doit pouvoir s'appuyer sur des acteurs sociaux en capacité d'intervenir et de se positionner au niveau pertinent là où se trouvent les centres de décisions (cf le texte de Christian Dufour sur le rôle des acteurs sociaux).

L'Union Européenne, s'appuyant sur son modèle social européen, peut être un acteur majeur pour une régulation sociale à l'échelle planétaire. Elle en a les leviers. Elle est la première puissance mondiale. Elle pourrait peser fortement sur les décisions des institutions internationales comme le FMI, où elle représente un tiers de voix, et la Banque Mondiale. Des exemples existent. C'est ainsi que l'Accord Multilatéral sur l'Investissement qui supprimait des régulations au profit des entreprises multinationales a pu être stoppé en 1999 par le gouvernement de Lionel Jospin. Aujourd'hui, ces organismes internationaux bailleurs de fonds qui lancent des appels d'offres sur des projets, par exemple, de grands chantiers de travaux publics pourraient ne pas accorder la préférence à des réponses dont le niveau de prix est à ce point inférieur aux réponses standards européennes que l'on sait pertinemment que les normes de conditions de travail, de sécurité, de protection environnementale, de respect des droits des travailleurs ne peuvent être respectées. C'est ce qu'observent les professionnels du secteur qui se trouvent confrontés en Afrique notamment, à des entreprises chinoises aux prix imbattables grâce au recours à une main d'œuvre importée de Chine, sous payée, travaillant et vivant dans des conditions de grande précarité. L'Europe a là un rôle déterminant à jouer pour provoquer un effet d'entraînement vers le haut et certainement pas vers l'abaissement des normes sociales. Le modèle social européen est certes une conquête pour ceux qui en bénéficient mais il doit être aussi un repère, pour ne pas dire un modèle, pour les forces sociales à l'œuvre dans les autres continents.